

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 02366

Numéro SIREN : 443 618 855

Nom ou dénomination : AVENAO SOLUTIONS 3D

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2021 sous le numéro de dépôt 11490

Designation de l'entreprise : **Société AVENAO SOLUTIONS 3D**
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* **12**

Adresse de l'entreprise **41 ZA de l'observatoire**
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Durée de l'exercice précédent* **9**

Numero SIRET* **4436185500037**
Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2018		N-1 31/12/2017		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB	AC					
	Frais de développement *	CX	CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	54 512	47 455	7 057	4 505	
	Fonds commercial (1)	AH	AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	700 000	336 295	363 705	412 320	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM					
	Terrains	AN	AO					
	Constructions	AP	AQ	390 072	226 956	163 115	182 373	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	548 323	476 022	72 300	20 537	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours	AV	AW					
	Avances et acomptes	AX	AY					
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT					
	Autres participations	CU	CV	1 076 300		1 076 300	1 076 300	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC				86 658	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	5 100		5 100	5 100	
	Prêts	BF	BG					
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	47 859		47 859	33 521	
	TOTAL (II)	BJ	BK	2 822 166	1 086 729	1 735 437	1 821 314	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	257 393		257 393	347 155
En cours de production de biens		BN	BO					
En cours de production de services		BP	BQ					
Produits intermédiaires et finis		BR	BS					
Marchandises		BT	BU					
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	BW					
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	BY	5 178 144	218 744	4 959 401	3 613 941	
Autres créances (3)		BZ	CA	243 242		243 242	461 277	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	CC					
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	2 401		2 401	2 401
	Disponibilités	CF	CG	3 908 954		3 908 954	3 082 099	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	35 771		35 771	33 979	
	TOTAL (III)	CJ	CK	9 625 906	218 744	9 407 162	7 540 852	
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	12 448 072	1 305 472	11 142 600	9 362 165	
	Renvois : (1) Dont droit au bail		CP	0	(3) Part à plus d'un an		CR	348 181
	Clause de réserve de propriété *		Stocks :		Créances :			

Copie certifiée conforme
à l'original par le dirigeant

348 181

Désignation de l'entreprise : <u>Société AVENAO SOLUTIONS 3D</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>41 ZA de l'observatoire</u>		78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX	
Durée de l'exercice précédent* <u>9</u>			
Numéro SIRET* <u>44361885500037</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>13 11 22 01 8</u>	
		N-1 <u>13 11 22 01 7</u>	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (I)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété : *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
Créances :			

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :2.0.....7.8.0.....)	DA	20 780	20 780
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	523 314	523 314
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	2 078	2 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 085 805	2 221 461
	Report à nouveau	DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 725 441	464 423
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	3 357 418	3 231 978
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	46 718	
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR	46 718	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 477	2 200
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 723	595 311
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	11 780	97 966
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	4 004 621	3 200 610
	Dettes fiscales et sociales	DY	2 616 159	1 488 208
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	291 006	160 481
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	809 697	585 412
	TOTAL (IV)	EC	7 738 463	6 130 187
	Ecart de conversion passif * (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	11 142 600	9 362 165
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 735 740	5 283 688
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)	
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	71 525	FB	4 996	FC	76 521	44 484	
	Production vendue	biens*	FD		FE		FF			
		services*	FG	16 297 058	FH	1 272 233	FI	17 569 291	10 184 081	
	Chiffres d'affaires nets*		FJ	16 368 583	FK	1 277 229	FL	17 645 812	10 228 565	
	Production stockée*						FM			
	Production immobilisée*						FN			
	Subventions d'exploitation						FO		1 000	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)						FP	71 200	67 327	
	Autres produits (1) (11)						FQ	424	1 534	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	17 717 436	10 298 426	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	65 567	43 797	
	Variation de stock (marchandises)*						FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	8 499 325	5 636 075	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	89 762	(347 155)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *						FW	2 499 540	1 568 884	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	197 257	131 067	
	Salaires et traitements*						FY	2 519 101	1 672 664	
	Charges sociales (10)						FZ	1 041 837	695 682	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	110 289	85 546	
			- dotations aux provisions				GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	85 380	25 315
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	46 718	
	Autres charges (12)						GE	39 640	60 593	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	15 194 416	9 572 468	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	2 523 020	725 958	
	opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					(III)	GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré*					(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		2 317		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	77	82		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
	Total des produits financiers (V)					GP	77	2 398		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 533			
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
	Total des charges financières (VI)					GU	1 533			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 456)	2 398		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	2 521 564	728 356		

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N		Exercice N-1												
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA														
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	2 250		2 917											
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC														
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 250		2 917											
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	305		10 549											
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			423											
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			27 986											
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	305		38 958											
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	1 945		(36 041)											
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ														
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	798 068		227 892											
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 719 763		10 303 741											
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	15 994 322		9 839 318											
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 725 441		464 423											
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO														
	(2) Dont {	HY														
		IG														
	(3) Dont {	HP			329											
		HQ														
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH														
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ														
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK														
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX														
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC														
		RD														
	(9) Dont transferts de charges	A1	26 424		6 875											
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2														
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3														
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 588		1 312											
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9															
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges exceptionnelles</th> <th>Produits exceptionnels</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>AMENDES</td> <td>305</td> </tr> <tr> <td>CESSION IMMOBILISATION</td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td>2 250</td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	AMENDES	305	CESSION IMMOBILISATION			2 250
	Exercice N															
Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels															
AMENDES	305															
CESSION IMMOBILISATION																
	2 250															
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Exercice N</th> </tr> <tr> <th>Charges antérieures</th> <th>Produits antérieurs</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Exercice N		Charges antérieures	Produits antérieurs							
Exercice N																
Charges antérieures	Produits antérieurs															

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		750 924		KE		KF
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL			
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO			
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	372 036	KQ		KR	18 036		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3				KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements aménagements divers *				KV	16 294	KW		KX	12 038			
		Matériel de transport *				KY	110 517	KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	368 554	LC		LD	63 070			
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes						LK		LL		LM			
	TOTAL III						LN	867 401	LO		LP	93 144		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T			
		Autres participations					8U	1 162 958	8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P	5 100	1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières					1T	33 521	1U		1V	14 338				
TOTAL IV					1Q	1 201 579	1R		1S	14 338				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	2 819 904	0H		0J	112 996				

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Reévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
INCORP.				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO		DO		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO	1 925	LV	0	LW	754 512	IX	754 512	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH	390 072	MI	390 072
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	28 333	MO	28 333
		Matériel de transport			IV		MP	22 150	MQ	88 366	MR	88 366
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MT	431 624	MU	431 624
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes			NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III			IY		NG	22 150	NH	938 395	NI	938 395	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU		M7		OW	
		Autres participations			IO		OX	86 658	OY	1 076 300	OZ	1 076 300
Autres titres immobilisés			II		2B		2C	5 100	2D	5 100		
Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E		2F	47 859	2G	47 859		
TOTAL IV			I3		NJ	86 658	NK	1 129 259	2H	1 129 259		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4	1 925	OK	108 808	OL	2 822 166	OM	2 822 166		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Exercice N, clos le : 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☒ *

CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
		Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
				Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1	2	3	4	5	6		
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

-

=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	334 099	PF	49 651	PG	0	PH	383 750
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV	189 663	PW	37 293	PX	(0)	PY	226 956
		PZ		QA		QB		QC	
Installations techniques, matériel et outillage industriels									
Autres	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	13 414	QE	1 177	QF	(0)	QG	14 592
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	110 517	QI		QJ	22 150	QK	88 366
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	350 897	QM	22 167	QN	(0)	QO	373 065
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	664 491	QV	60 637	QW	22 150	QX	702 979
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		ON	998 590	OP	110 288	OQ	22 150	OR	1 086 729

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables		DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif				Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel		
Frais établissement TOTAL I		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales.agenc et am.des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
	Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst.gales.agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup.et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL						NM						NO		
Total général (I+II+III+IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ		

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	O2	O3	O4
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières(1)*	O6	O7	O8
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	178 139	6U	85 380
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	178 139	TY	85 380
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	178 139	UB	132 098
	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	132 099	UF
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au C.G.I.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

ANNEXE DÉCLARATION 2056

Désignation de l'entreprise :

Société AVENAO SOLUTIONS 3D

31/12/2018

[illegible]

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3DNéant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	47 859	UV	0	UW	47 859				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	348 181		0		348 181				
	Autres créances clients	UX	4 829 963		4 829 963						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	3 746		3 746						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	111 236		111 236					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	128 261		128 261						
	Charges constatées d'avance	VS	35 771		35 771						
	TOTAUX		VT	5 505 017	VU	5 108 977	VV	396 040			
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	2 477		2 477						
	à plus de 1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	2 723		0				2 723		
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	4 004 621		4 004 621						
Personnel et comptes rattachés		8C	370 431		370 431						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	426 841		426 841						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 088 251		1 088 251						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	730 636		730 636						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	291 006		291 006						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	809 697		809 697						
TOTAUX		VY	7 726 683	VZ	7 723 960					2 723	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 60 448 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 60 448 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	60 448
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	60 448

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	2 078			2 078

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	43 929	100.00
SITES INTERNETS	10 583	33.33
USUFRUIT TERRAIN	10 583	6.67
USUFRUIT BATIMENT	623 000	6.67

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

La valeur d'inventaire est calculée à partir de différentes méthodes faisant référence à des

transactions et/ou à des valeurs patrimoniales et de rentabilité afin d'apprécier l'opportunité de constater une dépréciation.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût du dernier prix d'achat connu.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/6)

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	73 652
Autres créances	117 560
Total	191 212

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 010
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	883 679
Dettes fiscales et sociales	639 187
Autres dettes	54 478
Total	1 578 353

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	35 771
Total	35 771
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	809 697
Total	809 697

Les produits constatés d'avance sont évalués sur la base des coûts des prestations rendues, l'étalement du solde des prestations à réaliser sur la durée résiduelle du contrat a été calculée en fonction de l'avancement des coûts. Le cas échéant, une provision pourra être constatée à la clôture de l'exercice, dès lors qu'il deviendra probable que les coûts générés par les contrats de maintenance en-cours seront supérieurs au Chiffre d'Affaires obtenu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	22
Agents de maîtrise et techniciens	14
Employés	13
Total	49

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	2 521 564	797 441
Résultat exceptionnel (hors participation)	1 945	627
Résultat comptable (hors participation)	2 523 509	798 068

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
PRODWAYS GROUP	SAS	25407821	75002 PARIS

Entité établissant des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels de AVENAO SOLUTIONS 3D sont inclus suivant la méthode d'intégration globale : PRODWAYS GROUP

[illegible]

AVENAO SOLUTIONS 3D

Société par actions simplifiée au capital de 20 780 euros
Siège social : ZA de l'observatoire
41, Avenue des trois peuples, 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
443 618 855 RCS VERSAILLES

TEXTE DES PROJETS DE DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 30 JUIN 2020

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 2 287 730,86 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 287 730,86 euros
A titre de dividendes	2 287 730,86 euros
Soit 1 100,93 euros par action	

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 30 juin 2020.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2 287 730,86 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31/03/2017 : Néant

Exercice clos le 31 décembre 2017 : 1 600 000,00 euros, soit 769,97 euros par titre - dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 600 000,00 euros

Exercice clos le 31 décembre 2018 : 2 811 245,94 euros, soit 1 352,86 euros par titre - dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 2 811 245,94 euros

PRODWAYS Group S.A.
Associée Unique et Présidente
Elle-même représentée par
Monsieur Olivier STREBELLE
Directeur Général





Notre Ambition, Votre Réussite

ABG AUDIT

Expertise comptable - Commissariat aux comptes
Conseil régional et Compagnie régionale de Dijon

AVENAO SOLUTIONS 3D - AS3D

SASU au capital de 20.780 €.

Siège social : 41 Avenue des trois peuples
ZA de l'Observatoire
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

443.618.855 RCS VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2018



ABG AUDIT

Expertise comptable - Commissariat aux comptes
Conseil régional et Compagnie régionale de Dijon

Notre Ambition, Votre Réussite

AVENAO SOLUTIONS 3D - AS3D

SASU au capital de 20.780 €.

Siège social : 41 Avenue des trois peuples
ZA de l'Observatoire
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX

443.618.855 RCS VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée de la société AVENAO SOLUTIONS 3D - AS3D,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AVENAO SOLUTIONS 3D - AS3D relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre

rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vos titres de participation sont comptabilisés à leur coût historique d'acquisition et éventuellement dépréciés en fonction de leur valeur d'inventaire. Cette valeur d'inventaire est quant à elle déterminée à partir de la quote-part détenue dans les capitaux propres ré-estimés de chaque filiale à la clôture de l'exercice ainsi que des perspectives de rentabilité et de développement établies par la Direction.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous nous sommes assurés de la cohérence des valeurs d'inventaire retenues.

Tous les éléments constitutifs de l'actif circulant font l'objet d'une estimation en valeur d'inventaire au 31/12/2018 ; par application du principe de prudence, les valeurs nominales sont dépréciées à due concurrence pour correspondre à la valeur d'inventaire retenue.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons vérifié le caractère approprié et raisonnable des provisions constatées sur les créances clients.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce ne sont pas mentionnées



dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

**RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT
D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

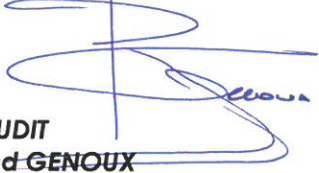
**RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES
A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Cluny, le 13 juin 2019


ABG AUDIT
Bertrand GENOUX
Commissaire aux Comptes

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Designation de l'entreprise : SOCIÉTÉ AVENAO SOLUTIONS 3D										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	
										Exercice N		Exercice N-1	

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

5 bis

Formulaire obligatoire (article 61 A du Code Général des Impôts)

Exercice N. clos le : 3 1 2 2 0 1 8 | Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : Société AVENAO SOLUTIONS 3D

N° 18 |

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice (col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)	
1 Concessions, brevets et droits similaires	1	2	3	4	5
2 Fonds commercial					6
3 Terrains					
4 Constructions					
5 Installations techniques mat. et out. industriels corporelles					
6 Autres immobilisations corporelles					
7 Immobilisations en cours					
8 Participations					
9 Autres titres immobilisés					
10 TOTALUX					

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées, cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 1 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

IMMOBILISATIONS

5

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentation		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		N° 18	
INCORP.	CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III		TOTAL IV	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III		TOTAL IV	
CORPORELLES	INCORP.	Terrains		KG		KH		KI		KL	
		Sur sol propre		L9		KJ		KK		KM	
		Sur sol d'autrui		M1		M2		M3		M4	
		Installations générales, agencements et outillage industriels		KV		KW		KX		KY	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		L8		L9		LA		LB	
		Matériel de transport *		L8		L9		LA		LB	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LE		LF		LG		LH	
		Emballages récupérables et divers *		LI		LJ		LK		LL	
		Immobilisations corporelles en cours		LM		LN		LO		LP	
		Avances et acomptes		LQ		LR		LS		LT	
FINANCIÈRES	INCORP.	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8H		8I		8J	
		Autres participations		8K		8L		8M		8N	
		Autres titres immobilisés		8O		8P		8Q		8R	
		Prêts et autres immobilisations financières		8S		8T		8U		8V	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		8W		8X		8Y		8Z	
		TOTAL I		8A		8B		8C		8D	
		TOTAL II		8E		8F		8G		8H	
		TOTAL III		8I		8J		8K		8L	
		TOTAL IV		8M		8N		8O		8P	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		8Q		8R		8S		8T	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentation		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		N° 18	
INCORP.	CORPORELLES	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III		TOTAL IV	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL I		TOTAL II		TOTAL III		TOTAL IV	
CORPORELLES	INCORP.	Terrains		LX		LY		LZ		MA	
		Constructions		MB		MC		MD		ME	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		MF		MG		MH		MI	
		Autres		MJ		MK		ML		MM	
		Matériel de transport		MN		MO		MP		MQ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		MR		MS		MT		MU	
		Emballages récupérables et divers *		MV		MW		MX		MY	
		Immobilisations corporelles en cours		MZ		NA		NB		NC	
		Avances et acomptes		ND		NE		NF		NG	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		NH		NI		NJ		NK	
FINANCIÈRES	INCORP.	Participations évaluées par mise en équivalence		NL		NM		NN		NO	
		Autres participations		NP		NQ		NR		NS	
		Autres titres immobilisés		NT		NU		NV		NW	
		Prêts et autres immobilisations financières		NX		NY		NZ		OA	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OB		OC		OD		OE	
		TOTAL I		OF		OG		OH		OI	
		TOTAL II		OJ		OK		OL		OM	
		TOTAL III		ON		OO		OP		OQ	
		TOTAL IV		OR		OS		OT		OU	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OV		OW		OX		OY	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Document N° 010305 en France.

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

CABINET HANNE EXPERTISE COMPTABLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -
(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 60 448 €. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 60 448 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

Description des efforts	Montant
- investissement :	60 448
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	60 448

Il n'a donc été permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres		En fin
		Au début	Remboursés	
Actions	10.0000	2 078		2 078

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
LOGICIELS	43 929	100.00
SITES INTERNETS	10 583	33.33
USUFRUIT TERRAIN	10 583	6.67
USUFRUIT BATIMENT	623 000	6.67

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Dégressif	3 ans
Mobilier	Linéaire	4 à 5 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.
La valeur d'inventaire est calculée à partir de différentes méthodes faisant référence à des transactions et/ou à des valeurs patrimoniales et de rentabilité afin d'apprécier l'opportunité de constater une dépréciation.

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût du dernier prix d'achat connu.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

(PCG Art. 831-2)

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

(PCG 831-2/3.2 et 831-2/8)

Les stocks en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Comptes
Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art. 831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan		Montant
Créances clients et comptes rattachés		73 652
Autres créances		117 560
Total		191 212

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan		Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 010
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		883 679
Dettes fiscales et sociales		639 187
Autres dettes		54 478
Total		1 578 353

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		35 771
Total		35 771
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		809 697
Total		809 697

Les produits constatés d'avance sont évalués sur la base des coûts des prestations rendues, l'étallement du solde des prestations à réaliser sur la durée résiduelle du contrat a été calculée en fonction de l'avancement des coûts. Le cas échéant, une provision pourra être constatée à la clôture de l'exercice, dès lors qu'il deviendra probable que les coûts générés par les contrats de maintenance en-cours seront supérieurs au Chiffre d'Affaires obtenu.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

(PCG Art. 831-3, 832-12, 832-13)

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarie
Cadres	22
Agents de maîtrise et techniciens	14
Employés	13
Total	49

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	2 521 564	797 441
Résultat exceptionnel (hors participation)	1 945	627
Résultat comptable (hors participation)	2 523 509	798 068

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Autres engagements donnés :	18 600	18 600
Engagement BP Val de France		
Total (I)	18 600	18 600

Engagements reçus

A.B.G. AUDIT

Commissaire aux Comptes

ANNEXE

Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les engagements ont néanmoins fait l'objet d'une évaluation au 31/12/18 selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Durée résiduelle d'activité : 35 ans,
 - Taux d'actualisation brut : 1,60 %,
 - Hypothèses de départ : Départ volontaire du salarié.
- Le calcul de l'engagement au 31/12/2018 s'élève à 55 845,30 euros

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	
35 à 44 ans	21 à 30 ans	12 664
moins de 35 ans	plus de 30 ans	43 181
Engagement total		55 845

Hypothèses de calculs retenues

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
PRODWAYS GROUP	SAS	254 078 21	75002 PARIS

Entité établissant des comptes consolidés dans lesquels les comptes annuels de AVENAO SOLUTIONS 3D sont inclus suivant la méthode d'intégration globale : PRODWAYS GROUP

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 831-3 et 832-13)

Société	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société
				brute	nette					
A. Renseignements détaillés										
- Filiales détenues à + de 50%										
- SAS AVENAO INDUSTRIE	20 000	78 142	100.00	20 000	20 000			865 805	24 916	
- SAS 3dSERVICAD	20 000	330 211	100.00	1 056 300	1 056 300			2 928 023	30 207	
- Participations détenues entre 10 et 50 %										
B. Renseignements globaux										
- Filiales non reprises en A										
- Participations non reprises en A										

Société AVENAO SOLUTIONS 3D
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

A.B.G. AUDIT

Commissaire aux Comptes

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

